C.R.I.C. N° 15 (2012-2013)
5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles

Mardi 16 octobre 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Examen de l'arriéré..... 1

Auditions relatives à la cogestion selon le modèle allemand

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Bolland, Noiret.....1

Proposition de résolution demandant la mise en place d'une Commission de suivi de la mise en œuvre sur le territoire wallon de la Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur, déposée par MM. Wesphael et Consorts (Doc. 138 (2009-2010) N° 1)..... 2

Désignation d'un rapporteur..... 2

Exposé de l'un des auteurs de la proposition de résolution

Orateurs : Mme la Présidente, M. Wesphael..... 2

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Simonis, MM. Noiret, Bolland, Mme Goffinet, M. Wesphael 3

Fait personnel

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Noiret, Wesphael.....6

Discussion générale (Suite)

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Simonis, MM. Wesphael, Noiret, Mme Goffinet..... 6

Liste des intervenants..... 8

Abréviations courantes..... 9

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES

Présidence de Mme Bertouille, Présidente

- La séance est ouverte à 10 heures 12 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Chers collègues, je vous propose de débuter nos travaux.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

Mme la Présidente. - Je vous rappelle que nous aurons prochainement, à l'ordre du jour, les propositions de résolution jointes sur le thème de la réforme des outils financiers wallons, à savoir celle de M. Jeholet et celle de M. Wesphael. C'est un premier point.

AUDITIONS RELATIVES À LA COGESTION SELON LE MODÈLE ALLEMAND

Mme la Présidente. - Deuxième point, nous avons prévu des auditions suite à la demande de M. Crucke, relatives à la cogestion selon le modèle allemand. Les auditions sont prévues le mardi 6 novembre. Nous commencerons à 9 heures pour avoir le temps de travailler convenablement.

Nous avons les cinq intervenants suivants :
- Mme Marie-Caroline Collard, Directrice de Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises (SAW-B) ;
- Mme Isabelle Ferreras, chercheuse qualifiée au FNRS, professeure à l'UCL ;
- M. Christian Lochet, Secrétaire régional wallon de la CGSLB ;
- M. Jean-François Tamellini, Conseiller spécial à la FGTB ;
- M. Vincent Reuter, Administrateur délégué de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE).

Tout le monde est-il d'accord avec ces propositions d'auditions ?

Je vous propose donc de débuter à 9 heures le matin et donc, suite à ces auditions, nous inscrirons à l'ordre du jour les interpellations et questions orales. Le thème qui avait été demandé par M. Crucke était « les auditions qui permettraient de mieux appréhender le modèle suivi par certaines entreprises allemandes ».

La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). - Simplement pour dire que nous avions demandé des noms et il est un peu dommage que l'on n'ait pas d'Allemands qui vivent l'expérience en tant que telle. Au niveau de la commission de la grande région sur l'économie, nous avions organisé un débat sur la sidérurgie et, là, on avait des représentants allemands qui fonctionnent selon ce modèle-là.

Il serait donc peut-être utile d'en intégrer l'un ou l'autre que l'on pourra ajouter la prochaine fois. Les services du parlement sont efficaces, mais pas encore aussi rapides. La liste va arriver d'ici deux secondes. Sur le principe, je suppose que tout le monde est d'accord pour que l'on demande à un Allemand de venir expliquer comment cela se passe de l'intérieur ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Je suis d'autant plus d'accord que nous avions participé au même travail. Seulement, en termes de calendrier, je ne suis pas sûr que l'on va y arriver. Donc, donnons-nous la possibilité d'avoir une deuxième séance si nécessaire.

Mme la Présidente. - Oui, c'est sûr ! Je pense que l'on ne va pas aborder le sujet de façon exhaustive en une séance de commission et donc je pense qu'il est bien de se laisser la possibilité d'avoir une deuxième salve d'intervenants, de personnes à auditionner. Il avait même été proposé de faire une mission. Tout est possible.

(Réaction de M. Bolland)

Oui, je pense que tout le monde est d'accord sur le principe et cela ne nous empêche pas, lors de notre prochaine commission, de prendre acte des noms des personnes et de le renvoyer à la Conférence des présidents.

Au niveau des thèmes à préciser, avez-vous des demandes bien précises pour les personnes que nous allons auditionner ?

(Réaction de M. Wesphael)

Nous avons déjà commencé notre réunion de commission puisque nous sommes dans l'organisation des travaux.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DEMANDANT LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE WALLON DE LA DIRECTIVE 2006/123/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2006 RELATIVE AUX SERVICES DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR, DÉPOSÉE PAR MM. WESPHAEL ET CONSORTS (DOC. 138 (2009-2010) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution demandant la mise en place d'une Commission de suivi de la mise en œuvre sur le territoire wallon de la Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur, déposée par MM. Wesphael et Consorts (Doc. 138 (2009-2010) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Goffinet est désignée en qualité de rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Exposé de l'un des auteurs de la proposition de résolution

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Indépendant). - Madame la Présidente, chers collègues, chacun se souvient – je l'espère en tout cas – de la façon dont notre parlement a été saisi par le gouvernement des propositions de décret transposant la directive du Parlement européen et du Conseil de décembre 2006 relative à la libéralisation des services dans les marchés intérieurs.

Trois ans après l'adoption de la directive au niveau européen, le gouvernement a déposé les différents décrets sur le bureau du parlement à la fin novembre 2009, alors que la date limite fixée pour la transposition de la directive était le 31 décembre 2009.

Cela serait sympathique que l'on m'écoute, sans quoi personne ne comprendra rien du tout, je le précise tout de suite, car c'est un dossier compliqué, mais il est capital pour le Service public wallon, je peux vous le dire aussi.

Le parlement a donc été prié d'adopter les textes vite fait, bien fait. Le moins que l'on puisse dire est qu'il fit diligence. Dès le 10 décembre 2009, les débats avaient eu lieu tant en commission qu'en séance plénière et un paquet était voté séance tenante.

À l'époque, je m'étais étonné de cette rapidité et j'avais dit mon inquiétude pour la préservation de notre modèle social, notamment quant à la préservation d'un service public de qualité suite à la transposition de cette directive, qui est en fait un avatar de la fameuse directive Bolkestein et à propos de laquelle se posait notamment la question des incertitudes juridiques entourant la notion de service public dans le droit européen, à savoir les SIG, les Services d'intérêt général partagés entre les SIEG, Services d'intérêt économique général, les SIGNE, Services d'intérêt général non économiques et le SSIG, Services sociaux d'intérêt général. On voit à quel point l'Europe est précise en la matière.

Plus généralement, je souhaitais que le parlement s'intéresse de près aux conséquences de cette directive sur notre modèle social wallon et, le cas échéant, se penche sur les moyens d'y répondre.

C'est tout le sens de la proposition de résolution que j'ai déposée en janvier 2010 avec notre collègue de l'époque, M. Noiret.

Cette proposition - il me plaît à le souligner quand même - demandait la mise sur pied d'une commission de suivi de la mise en œuvre, sur le territoire wallon, de la directive. Si la proposition de résolution avait été adoptée, ladite commission de suivi aurait dû rendre ses conclusions, au plus tard – tenez-vous bien – en décembre 2010, afin que le parlement soit en posture de participer pleinement aux discussions résultant de l'application de l'article 41 de la directive qui prévoyait, dès le 28 décembre 2011, et par la suite, tous les trois ans, un rapport complet de la commission au Parlement européen et au Conseil portant particulièrement sur la libre prestation de service, mais aussi et je cite : « L'opportunité de mesures complémentaires concernant les questions qui sont exclues du champ d'application de la présente directive ». Ce rapport étant accompagné, le cas échéant, de propositions de modification de la directive en vue de l'achèvement du marché intérieur.

La proposition de résolution fut primitivement envoyée à la Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens, du règlement et de la comptabilité.

À l'époque, cette proposition de résolution n'a pas abouti, avalée qu'elle fut dans la préparation de la tenue de la présidence tournante belge du second semestre 2010. En février 2012, ladite commission a proposé de renvoyer la proposition à la Commission de l'économie. Entre-temps, la Commission européenne a fait son travail, mais pas nous.

Une réglementation européenne a en effet été adoptée en décembre 2011 et est entrée en vigueur le 31 janvier 2012. Elle modifie le paquet *Monti-Kroes* de novembre 2005. Pour mémoire, les paquets en question fixaient les règles des financements versés par les pouvoirs publics en compensation des charges de service d'intérêt général.

Entre autres, la nouvelle réglementation a réduit de 30 à 15 millions d'euros le seuil au-dessus duquel les aides d'État aux organismes effectuant des prestations SIEG - services d'intérêt économique général – doivent être signalées à la commission. C'est vraiment un changement très important.

Sont notamment ciblées : les compensations octroyées aux hôpitaux, ainsi qu'aux services répondant à des besoins sociaux essentiels tels que les soins de santé, la garde d'enfants, l'accès au marché du travail, le logement social, les soins et l'inclusion sociale des groupes vulnérables. Les compensations pour des liaisons aériennes ou maritimes ainsi que celles octroyées aux aéroports et aux ports sont également concernées.

Cette nouvelle réglementation, d'application depuis fin janvier 2012, a été complétée le 24 avril dernier par une réglementation dite « de minimis » relative au SIEG. De ce règlement, il ressort que la commission estime désormais que, en deçà d'un seuil de 500 000 euros - dette publique additionnée, pouvoirs locaux, États et Europe - sur une période de trois ans, l'octroi d'un financement public pour un service donné est jugé non problématique, car insuffisant pour affecter les échanges et la concurrence.

D'une façon générale, le nouveau paquet SIEG s'applique à l'ensemble des niveaux de pouvoir : fédéral, régional et local octroyant une compensation pour la prestation des SIEG.

Le nouveau paquet SIEG de la Commission européenne - ou paquet « Almunia », du nom du commissaire compétent - était ainsi complété pour une nouvelle période de trois ans, au terme de laquelle la commission devra faire un nouveau rapport et, le cas échéant, formuler de nouvelles propositions de modification.

Je pense que la mise sur pied d'une commission de suivi retrouve toute sa pertinence maintenant et d'urgence et que le moment est revenu d'examiner la proposition de résolution de janvier 2010 afin, notamment, de faire le point sur l'impact de la réglementation européenne sur la mission et le fonctionnement du service public en Wallonie, ainsi que le financement des compensations versées aux associations effectuant des missions de SIEG, sans oublier, le cas échéant, les mesures nécessaires pour combattre les effets néfastes de la directive et protéger notre modèle social européen.

Cette résolution est un peu plus importante que d'autres, peut-être, dès l'instant où il s'agit de voir comment nous allons mettre en œuvre la directive européenne et voir comment nous allons penser et éviter les phénomènes choquants des dégradations de nos services publics et imaginer les compensations qui seraient nécessaires pour que l'on ne perde pas les qualités de service public qui existent, et en particulier en Wallonie. C'est la raison pour laquelle je soumets cette résolution à votre sagacité. J'espère qu'elle sera votée dès l'instant où il s'agit vraiment d'un enjeu capital pour la Wallonie, mais pas seulement. En l'occurrence, ici, il s'agit de savoir comment on applique ces dispositions au niveau wallon.

Madame la Présidente, ce que je demande, c'est que cette commission spéciale de suivi soit mise sur pied dans l'urgence vu que, d'une part, l'Europe a fait son travail depuis que l'on en a parlé et, d'autre part, il serait vraiment indécent que l'on ne puisse pas avancer de cette manière vu l'intérêt qui est en jeu pour les services publics wallons et leur maintien.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur Wesphael. Effectivement, vous avez actualisé la proposition.

M. Wesphael (Indépendant). - Je suis allé à l'information pour savoir où on en était et, manifestement, il est toujours totalement d'opportunité que de créer cette commission. Je dirais même plus : il y a urgence.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion ouverte.

La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). - Très brièvement, Madame la Présidente, j'arrivais pendant que M. Wesphael parlait, mais j'ai vu cette proposition.

Effectivement, ce que M. Wesphael amène est une question fondamentale pour le groupe socialiste. Nous partageons donc pleinement son intérêt à examiner, à évaluer et aussi à prévoir, si possible, la manière dont notamment les enjeux des services publics vont être assumés demain.

Cela étant, nous ne suivons pas la proposition qui est de créer une nouvelle structure pour examiner ces questions en particulier, puisqu'il y a à la fois la Commission de l'économie qui existe - mais je comprends aussi qu'il faille aborder l'ensemble de ces questions de manière un peu plus transversale - et il existe aussi, au sein de notre parlement, un comité d'avis chargé d'examiner les questions européennes. Ces deux commissions pourraient tout à fait être le réceptacle d'un débat que nous pourrions avoir sur le sujet.

La proposition que je fais, c'est, bien sûr, que notre parlement se saisisse de ces questions, mais sans doute, dans une forme, dans une structure ou avec une méthode qui permet d'utiliser les outils qui sont en notre possession aujourd'hui.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente.

J'ai apprécié l'expression « mon collègue de l'époque », un peu comme s'il était déjà parti. C'est assez surprenant.

Au nom de mon groupe, si nous avions déposé cette proposition de résolution, c'est que nous y étions attachés et nous y sommes d'autant plus que, comme l'a dit M. Wesphael, l'évolution des dossiers et des rapports, d'ailleurs qui sont publics et disponibles, ne sont pas rassurants. En effet, si nous n'avons pas de rapports propres à la Wallonie, il en existe au niveau européen qui sont là. Ces rapports existent, on peut les lire, on peut en prendre connaissance, ils ne sont pas nécessairement rassurants. C'est clair qu'il y a, au niveau wallon, une dynamique à mettre en place.

Je suis cosignataire de ce document. Je pense qu'il est heureux qu'il ait été mis à l'ordre du jour. Nous pensions y venir, mais peut-être avec un autre angle d'approche. L'important, c'est que nous tenions le débat dans le lieu qui soit le plus opportun. Je pense, effectivement, que la commission d'avis, qui est présidée par notre président du parlement, est sans doute le bon endroit pour tenir un premier débat.

Je pense qu'il y a une première question qui doit évidemment se joindre, d'autant que d'autres dossiers et d'autres actualités européennes vont nous rejoindre dans ce parlement assez rapidement. Je pense qu'il est important que l'on redynamise sans doute notre commission d'avis, voire que l'on élargisse peut-être un peu son champ de compétence, son champ de travail, d'autant plus que quand on vient avec cette commission, il y a des services du parlement qui sont connectés, il y a des personnes qui mènent un travail de collecte et de diffusion d'information. Je pense qu'il serait intéressant que, à un moment donné, notre parlement amplifie un peu sa capacité de travail, d'action sur base de cette commission transversale, commission d'avis aujourd'hui.

Ma proposition, en tout cas, c'est que l'on ne vote pas le texte aujourd'hui, mais que l'on puisse très rapidement interpeller cette commission d'avis avec ces questions et que l'on puisse, si nécessaire, se réinterroger sur la revitalisation ou l'élargissement des compétences, mais que l'on puisse – et je partage l'avis de M. Wesphael – non pas dans deux, trois, cinq ans - l'urgence est toujours évidemment à définir - mais en tout cas, dans le mois qui vient, avoir une réunion qui permette de pouvoir à la fois se fixer une méthode de travail, se fixer un calendrier et pas seulement de définir ce qui doit se trouver dans le rapport au minimum.

De plus, il est aussi important, au-delà d'éventuels coups médiatiques que l'on pourrait être tenté de faire chacun de notre côté, que l'on soit efficace dans la construction d'un projet wallon, non seulement de la préservation de nos services publics, de l'économie sociale et de toute une série d'instruments qui permettent de faire vivre le modèle social, mais aussi qu'il puisse s'amplifier, s'améliorer, se développer même si le contexte, il faut bien le reconnaître, n'y est pas toujours favorable quand il vient.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). - Je crois que nous sommes tous d'accord sur l'importance du sujet qui est abordé ici, sur le fond bien entendu. Comme Mme Simonis l'a rappelé, le groupe socialiste à l'époque, lorsque nous avons approuvé la Directive Bolkestein, l'avait fait avec beaucoup de nuances et de réserves puisque c'est une directive qui est nuisible. Cependant, les marges de manœuvre dont nous disposons sont comme elles sont. Maintenant, il faut quand même aussi faire de temps en temps un peu preuve d'audace et aborder les sujets avec l'importance réelle qu'ils ont.

Je suis assez favorable à la création d'une commission spécifique. Pourquoi ? Parce que dans les affaires européennes, il y a deux types de directives qui nous arrivent ici. Il y a des directives de nature relativement technique. Je caricature : la couleur de la carte d'identité, des trucs qui viennent de l'Europe puisqu'ils veulent légiférer sur tout là-dessus. Ensuite, il y a quand même des choses qui sont des réglementations cadres, qui sont d'une tout autre envergure. Voilà deux ans que je suis jeune parlementaire ici et je vais prendre un exemple : l'application de la législation sur les marchés publics qui est d'inspiration européenne, qui est une directive purement idéologique et d'une inefficience économique absolue. J'ai interrogé différents ministres pour avoir des chiffres, pour avoir un suivi dans le cadre des commissions existantes – trois ou quatre sont concernées – et je n'ai jamais eu de réponse satisfaisante et encore moins une vue d'ensemble d'un problème qui, pourtant, coûte des dizaines de millions d'euros aux communes.

D'expérience, je constate que des sujets aussi importants, mécaniquement, quand on les met dans des commissions qui a priori devraient pouvoir les traiter, compte tenu de l'importance du travail au sein des commissions, ces sujets, fussent-ils extrêmement importants, sont dilués.

Deuxième aspect, dans ces commissions, on se trouve toujours face à un ministre. Or, le problème, ici, nous savons qu'un ministre est chargé de l'application de la transposition de cette directive en Wallonie, c'est M. Marcourt. La question n'est absolument pas d'empiéter sur le travail du gouvernement ou de se trouver dans des jeux d'opposition-majorité, et cætera, des jeux de nature plus politique que nous pratiquons tous, bien entendu. Dans une commission classique, quand le ministre est là, on est toujours un peu dans une situation telle que

celle-là.

Je suis donc assez favorable pour qu'il y ait une commission spécifique qui s'occupe de ce problème et aussi, pour montrer à l'extérieur que les parlementaires wallons en ont ras-le-bol de se voir imposer, par des technocrates anonymes et invisibles, des directives, des décisions où on nous dit simplement : « Signez en-dessous parce que de toute façon c'est comme cela qu'il faut faire ». À titre personnel, j'en ai marre, nous ne sommes pas parlementaires pour être des « béni-oui-oui » face à des techniciens anonymes et irresponsables.

D'une façon générale, je suis plutôt favorable à la création de cette commission pour les éléments que je viens de signaler, ne pas diluer les problématiques aussi importantes. M. Noiret l'a dit : d'autres vont arriver et d'autres existent déjà. Je vais citer celle des marchés publics dont nous souffrons tous quand on gère des communes, quelles que soient nos opinions par rapport à l'organisation de l'économie d'ailleurs, si on veut être sincère. Tout cela se dilue trop dans des commissions de nature générale et nous met dans un jeu d'opposition par rapport au ministre, ce qui n'est pas du tout le but de l'opération. Ici, je le vois comme étant l'objectif d'avoir un travail purement parlementaire de suivi sur des sujets très importants.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur Bolland.

Y a-t-il encore d'autres interventions ?

Si ce n'est pas le cas, je vais m'exprimer brièvement au nom du groupe MR parce que, effectivement, la problématique qui vient d'être posée par M. Wesphael est importante et retient également toute notre attention.

On ne veut pas nier l'importance du sujet et je m'étonne un peu que la proposition de création de cette commission arrive dans la commission économie. Je l'aurais plutôt vue dans une autre commission puisque les sujets, les compétences que vous avez citées concernent en majorité – si j'ai bien entendu – par exemple l'action sociale.

On aurait pu envoyer aussi cette demande de création de commission dans une autre commission de notre parlement. Cependant, j'appuie la réflexion de Mme Simonis quand elle pointe le rôle du Comité d'avis relatif à la Commission européenne. Je pense que renvoyer à la Conférence des présidents pour que la proposition de résolution soit renvoyée devant le Comité d'avis me semble quelque chose de tout à fait judicieux. Au nom du groupe MR, en tout cas, c'est la position que nous voulons proposer au sein de cette commission.

Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Tout simplement pour dire que nous rejoignons, nous, groupe cdH, la proposition de Mme Simonis, même si je suis d'accord avec certains propos tenus par M. Bolland, sur le fait que nous ne sommes pas là pour signer, parfois, ce qui a été bien pensé par des technocrates.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Indépendant). - Je suis évidemment respectueux des avis, même si parfois ils sont divergents, sur un laps de temps évidemment assez long. En effet, cette résolution a été déposée par moi-même et par M. Noiret. Elle est intitulée « Mise en place d'une commission de suivi de la mise en œuvre, sur le territoire wallon, de la directive, et cætera... ». Normalement, M. Noiret devrait être assez d'accord avec sa proposition, mais bon, chacun évaluera la portée de son point de vue.

(Réaction de M. Noiret)

Simplement, nous l'avions signée tous les deux, à l'époque, voilà.

Par ailleurs, il est évident que j'ai vraiment le sentiment que renvoyer cela à la Commission d'avis chargée des questions européennes ou rien, c'est à peu près la même chose. Voyez la fréquentation de cette Commission d'avis, voyez qui y participe! Je veux bien, pour ne pas casser la dynamique, avoir une attitude constructive, c'est-à-dire que, au minimum, cette question de mise sur pied d'une commission de suivi ne soit pas une commission de suivi, mais que cette question soit examinée au sein de la Commission de l'économie dans un délai rapide et que, dans un deuxième temps, après un débat dans la Commission de l'économie et, parallèlement, nous puissions examiner aussi cette problématique au sein du Comité d'avis chargé des questions européennes.

Cependant, ma conviction est que si l'on renvoie cela simplement à la Conférence des présidents et que l'on renvoie cela au Comité d'avis européen, je peux vous dire que, dans un an et demi, je reviendrai avec la résolution pour demander qu'il y ait une commission de suivi.

Je fais donc une proposition double, ici, parce que je ne sais pas – je pense que Mme Simonis, oui, et d'autres peut-être – si vous avez bien compris de quoi il s'agit ici. Je ne sais pas si l'enjeu vous a un peu permis de voir que c'est vraiment l'existence même de services publics de qualité en Wallonie qui se pose, dans cette affaire-là, à court terme. Pas dans dix ans, mais à court terme! Cela mérite quand même un débat autre que le renvoi à la Commission d'avis européen, donc je fais une proposition entre les deux.

Fait personnel

Mme la Présidente. - La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Oui, j'évoque un fait personnel parce que c'est bien par cohérence avec ce que j'ai écrit et signé que je propose que l'on puisse....

M. Wesphael (Indépendant). - Vous ne l'avez pas écrite, mais bien signée en tout cas.

M. Noiret (Ecolo). - Je viens d'entendre que j'étais cosignataire. Bien. C'est vrai. J'ai une excellente mémoire, surtout qu'il ne faut pas remonter très loin.

Je peux vous dire deux éléments qui me font dire que, aujourd'hui, avec ce texte, il y a quelques éléments qui méritent de pouvoir être réécrits. C'est « Considérant la prochaine présidence belge du Conseil au second semestre 2010 » et l'autre phrase qui termine le texte qui est normalement le cœur même de la proposition, ce sont : « Les éventuelles corrections à y apporter, au plus tard le 28 décembre 2010 ». Étant cohérent avec moi-même et vivant aujourd'hui en 2012, bientôt en 2013 et j'espère encore dans les années qui suivent, je souhaite, en tout cas, rester un homme de mon temps.

À ce titre, je ne peux pas voter aujourd'hui, ni faire voter un texte qui contient ces deux dates. Je propose en tout cas qu'il y ait une réécriture de ce texte avant de le faire signer. Je ne voudrais pas porter la paternité ou la coparternité d'un texte, ni faire voter par le parlement un texte qui soit daté à ce point et finalement fort peu d'actualité sur ces éléments.

Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure, sur le fond, il y a urgence. Je partage ce que j'ai écrit et signé précédemment, mais je pense qu'il y a même urgence, d'autant plus, comme je l'ai dit tout à l'heure, que d'autres points d'actualité vont arriver. Il faut pouvoir traiter ces choses à l'endroit pour être efficace, non seulement en termes de communication, de travail parlementaire, mais aussi dans la préservation et le développement à la fois de services publics, de services sociaux et de l'économie sociale en Wallonie.

Discussion générale

(Suite)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). - Vous dire que sur la forme, il ne s'agit pas de renvoyer le texte à la Conférence des présidents, puisque la Conférence des présidents l'a déjà renvoyé ici, puisque le gouvernement a désigné M. le Ministre Marcourt comme responsable du suivi.

Par contre, il me semble qu'on pourrait trouver un chemin, puisque tous les groupes politiques, qui se sont exprimés, souhaitent se saisir de ce débat, souhaitent faire des propositions et que tous reconnaissent une certaine urgence dans la nécessité d'organiser ce débat. J'ai parlé du Comité d'avis, M. Wesphael et M. Noiret d'ailleurs parlent aussi de la Commission de l'économie. Organisons les choses, mais il faudrait aussi que M. Wesphael fasse un pas pour ne pas demander le vote de son texte aujourd'hui car, manifestement, on n'est pas dans ce cadre-là au niveau de la forme. Mais ensemble, soit on revoit et on travaille sur un autre texte, soit on organise le débat très vite. On entend bien, dans chaque groupe politique, notre intérêt d'aborder ces questions, le tout c'est de trouver – je l'ai dit – le réceptacle approprié pour organiser ce débat.

Mme la Présidente. - Si je peux ajouter un petit point, Monsieur Wesphael. Je viens de regarder dans le règlement de notre parlement, le rôle du Comité d'avis. Le Comité d'avis peut se saisir de toute problématique et donc, nous pouvons demander qu'un travail de fond soit fait au niveau du Comité d'avis.

M. Wesphael (Indépendant). - Madame la Présidente, je fais une proposition, je ne demande plus une commission de suivi. Je vous ai expliqué l'importance de ce dossier, je ne vais pas y revenir, je demande que notre Commission de l'Économie se saisisse le plus tôt possible de ce débat et qu'en parallèle, le Comité d'avis européen soit saisi également.

Je demande un débat structuré sur l'ensemble des conséquences de ces deux directives avant la fin de l'année en Commission de l'économie. Est-ce insoutenable ?

M. Noiret (Ecolo). - Je crois que nous nous sommes tous exprimés dans le sens de dire qu'il y avait effectivement urgence, que l'enjeu, aujourd'hui, n'est pas de voter un texte avec les éléments positifs et moins positifs que j'ai pu relever. L'enjeu essentiel, aujourd'hui, c'est de s'emparer de cette question qui est effectivement centrale, qui est non seulement centrale par rapport aux enjeux de la directive service, mais par rapport à d'autres enjeux. Je pense que nous avons tous été très clairs là-dessus. Nous sommes tous d'accord entre nous de dire que c'est en Commission de l'économie, alors, faisons-le en Commission de l'économie. Je n'ai pas de difficulté d'ordre institutionnel là-dessus. Simplement, ce qui est important, c'est de prendre en compte que nous avons des instances par ailleurs qui doivent peut-être un peu évoluer, qui sont utiles aussi. Je ne voudrais pas que l'on considère que le travail de certains d'entre nous et nos collègues ailleurs soit un travail inutile. Joignons les deux, mettons-nous d'accord sur la procédure, que la Conférence des présidents prenne une décision, c'est son rôle tel qu'il est fixé par notre règlement. Mais, de grâce, qu'on ne perde pas de temps sur ces questions. Je pense que là, on est tous d'accord.

M. Wesphael (Indépendant). - Madame, je résume,

si vous voulez bien. Un débat de fond sur cette question en Commission de l'économie, avant la fin de l'année, préparé...

Mme la Présidente. - Un débat préparé, bien sûr.

M. Wesphael (Indépendant). - Avec un certain nombre de personnes qui peuvent être invitées, c'est une matière complexe : des auditions et un débat général en Commission de l'économie et rien ne nous empêche, en parallèle, de demander de déposer cette possibilité de débat au sein du Comité d'avis.

Ce qui compte, ce n'est pas tellement le fait de dire : « D'un côté, il y a ceux qui ne veulent pas débattre de cela et de l'autre, il y a moi ». Je m'en fous complètement. Ce qui compte, c'est qu'on ait ce débat de fond pour l'avenir des services publics wallons de manière urgente. Cela fait deux ans que le gouvernement a accepté l'idée d'une Commission de suivi, c'est dans le texte, le gouvernement a donné son accord là-dessus et nous, parlementaires, on aurait peur de prendre nos responsabilités alors que le gouvernement est d'accord ! Je vous dis : ne soyons pas frileux, avançons sur ce texte et dans ces conditions, si on est d'accord sur cette base, je peux retirer sans difficulté ma proposition de résolution, mais pas un jeu de dupe, on revient avec le débat.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Je vous rassure, Monsieur Wesphael, on est tous d'accord sur le fond. Néanmoins, je pense qu'il est essentiel que le Comité d'avis qui est chargé des questions européennes soit saisi, car si on ne débat de ce sujet-là que dans notre commission, on va se limiter aux questions économiques, alors qu'au départ dans votre intervention, vous avez demandé qu'il y ait une vision transversale et que toutes les matières soient concernées. Je pense que, complémentairement à la Commission de l'économie, le Comité d'avis a tout à fait son rôle à jouer et on est en droit à demander qu'un travail de fond soit établi. Je pense que les différents groupes politiques peuvent faire le nécessaire pour que le rapport ne soit pas établi dans deux ans, comme c'était votre crainte.

Mme la Présidente. - Au nom du groupe MR, je voudrais dire que l'on ne doit pas se limiter au point de vue économique, mais que ce soit élargi à toutes les problématiques. On a parlé des hôpitaux, on a parlé de l'accueil des enfants et cætera. Ce sont des matières aussi importantes les unes que les autres. Je pense que les auditions – si tout le monde est d'accord – qui se feraient au sein de la Commission de l'économie puissent être élargies et pas limitées uniquement au thème de l'économie. Je crois que si le gouvernement a chargé M. le Ministre Marcourt de piloter la problématique européenne, ce n'est pas uniquement avec une vision économique, c'est dans le cadre de la coordination de toutes les compétences et toutes les thématiques.

Tout le monde est-il d'accord par rapport à cela ? Cela n'empêche pas que le Comité d'avis peut également faire son travail.

M. Wesphael (Indépendant). - Bien entendu, Madame la Présidente. Avec un engagement puisque l'on dit que cela doit passer à la Conférence des présidents, je me méfie très fort.

Mme la Présidente. - Monsieur Wesphael, la commission a marqué son accord, à l'unanimité, pour que le thème puisse être abordé avant la fin de l'année dans notre commission avec des auditions et un débat.

M. Wesphael (Indépendant). - Je suis d'accord. Je retire ma proposition de résolution qui tient un accord.

M. Noiret (Ecolo) . - Je l'avais proposé tout à l'heure.

M. Wesphael (Indépendant). - Non, comme tu es cosignataire, tu es d'accord que je la retire.

M. Noiret (Ecolo) - Bien sûr, nous la retirons.

Mme la Présidente. - Je prends acte que la proposition de résolution est retirée par les auteurs, MM. Wespahel et Noiret et que nous organiserons un débat, des auditions avant la fin de l'année sur la problématique et que nous reviendrons pour les modalités pratiques au sein de la commission. Car c'est la commission qui est maître de ses travaux et qui décidera des personnes à auditionner et de l'organisation de ce débat et, parallèlement, nous renvoyons le thème au Comité d'avis sur les affaires européennes.

M. Wesphael (Indépendant). - Madame la Présidente, merci.

Mme la Présidente. - L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 10 heures 50 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Chantal Bertouille, Présidente
M. Marc Bolland, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Christian Noiret, Ecolo
Mme Isabelle Simonis, PS
M. Bernard Wesphael, Indépendant

ABRÉVIATIONS COURANTES

FNRS	Fonds National de la Recherche Scientifique
CGSLB	Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
UCL	Université catholique de Louvain